

UBCI- FCP CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX

COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **UBCI FCP CEA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **v6 455 916** dinars et un résultat net bénéficiaire de l'exercice de **389 350** dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **UBCI FCP CEA** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation :

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ Le montant en disponibilité représente 2,98% de l'actif total au 31 décembre 2022 dépassant ainsi le plafond de 2% prévu par l'article 2 du décret N° 99-2773 du 13 décembre 1999.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à l'**UBCI Bourse** en tant que gestionnaire de l'**UBCI FCP CEA**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de l'UBCI Bourse (Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction de l'UBCI Bourse (Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 15 Mars 2023
Le Commissaire Aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBB

Bilan

Arrêté au 31/12/2022 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2022	31/12/2021
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	6 263 845,439	5 877 828,968
	a- Actions et droits rattachés		4 649 533,987	5 877 828,968
	b- Obligations et valeurs assimilées		1 614 311,452	0,000
	c- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	192 070,241	63 139,090
	a- Placements monétaires		0,000	0,000
	b- Disponibilités		192 070,241	63 139,090
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		6 455 915,680	5 940 968,058
	<u>PASSIF</u>		<u>80 172,978</u>	<u>85 261,305</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	60 937,962	70 538,036
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	19 235,016	14 723,269
	<u>ACTIF NET</u>		<u>6 375 742,702</u>	<u>5 855 706,753</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	6 159 784,602	5 747 496,290
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>215 958,100</u>	<u>108 210,463</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		19,765	-31 744,808
	b- Sommes distribuables de l'exercice		215 938,335	139 955,271
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 455 915,680	5 940 968,058

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2022	31/12/2021
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>365 806,804</u>	<u>255 895,405</u>
	Dividendes		351 495,352	255 895,405
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 311,452	0,000
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>365 806,804</u>	<u>255 895,405</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-126 707,860</u>	<u>-106 412,679</u>
	<u>Revenu net des placements</u>		<u>239 098,944</u>	<u>149 482,726</u>
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.8	<u>-24 072,375</u>	<u>-21 308,291</u>
	<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>215 026,569</u>	<u>128 174,435</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>911,766</u>	<u>11 780,836</u>
	<u>Sommes distribuables de l'exercice</u>		<u>215 938,335</u>	<u>139 955,271</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>-911,766</u>	<u>-11 780,836</u>
	<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		<u>-158 450,055</u>	<u>223 810,925</u>
	<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		<u>356 992,934</u>	<u>-139 450,085</u>
	<u>Frais de négociation des titres</u>		<u>-24 219,443</u>	<u>-4 150,537</u>
	<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>389 350,005</u>	<u>208 384,738</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022 en (DT)

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>389 350,005</u>	<u>208 384,738</u>
a- Résultat d'exploitation	215 026,569	128 174,435
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-158 450,055	223 810,925
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	356 992,934	-139 450,085
d- Frais de négociation de titres	-24 219,443	-4 150,537
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-107 392,530</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>238 078,474</u>	<u>315 099,216</u>
a- Souscriptions	1 466 963,227	1 184 444,966
- Capital	1 563 400,000	1 294 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-127 231,039	-119 410,099
- Régularisation des sommes distribuables	30 794,266	9 355,065
b- Rachats	1 228 884,753	869 345,750
- Capital	1 284 300,000	966 700,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-86 095,915	-96 584,714
- Régularisation des sommes distribuables	30 680,668	-769,536
VARIATION DE L'ACTIF NET	520 035,949	523 483,954
<u>AN4- Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	5 855 706,753	5 332 222,799
b- En fin de l'exercice	6 375 742,702	5 855 706,753
<u>AN5-Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	62 829	59 551
b- En fin de l'exercice	65 620	62 829
VALEUR LIQUIDATIVE	97,161	93,200
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	6,10%	4,09%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS UBCI FCP CEA ARRETES AU 31-12-2022

1- PRESENTATION DU FCP

UBCI FCP CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fond est assurée par l'UBCI Bourse.

L'UBCI et l'UBCI Bourse ont été désignées distributeurs des titres d'UBCI FCP CEA.

L'UBCI a été désignée dépositaire des titres et des fonds d'UBCI FCP CEA.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice du fond s'étend du 22 Septembre 2014 au 31 décembre 2015.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit ;

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésors assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions admises à la côte :

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2022 d'actions et d'emprunt d'Etat. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% l'Actif
Actions		5 056 115,624	4 649 533,987	72,02%
ATTIJARI BANK	15 369	589 408,572	568 238,037	8,80%
CITY CARS	47 288	527 973,680	505 981,600	7,84%
DELICE	45 000	679 667,670	578 475,000	8,96%
EURO CYCLE	24 000	699 581,760	610 056,000	9,45%
OTH	47 010	506 589,241	325 826,310	5,05%
POULINA GP HOLD	15 996	182 702,807	140 444,880	2,18%
SAMI	79 990	236 262,868	225 251,840	3,49%
SFBT	42 000	568 399,957	565 488,000	8,76%
SOTUVER	20 000	51 997,370	173 980,000	2,69%
SOTUVER NG J01012023	10 954	82 538,390	85 769,820	1,33%
TELNET	46 500	401 475,035	355 492,500	5,51%
TPR	65 000	224 908,463	265 330,000	4,11%
UNIMED	35 000	304 609,811	249 200,000	3,86%
Emprunts d'Etat		1 600 000,000	1 614 311,452	25,01%
E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	8 000	800 000,000	806 904,986	12,50%
E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	8 000	800 000,000	807 406,466	12,51%
TOTAL		6 656 115,624	6 263 845,439	97,02%

- Les entrées en portefeuille titres durant la période de 01/01/2022 au 31/12/2022 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits	3 311 643,380
Emprunts d'Etat	1 600 000,000
TOTAL	4 911 643,380

- Les sorties du portefeuille titres durant la période de 01/01/2022 au 31/12/2022 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values
Actions et droits	4 381 488,306	4 738 481,240	356 992,934
TOTAL	4 381 488,306	4 738 481,240	356 992,934

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
<u>Revenus des Actions</u>	<u>351 495,352</u>	<u>255 895,405</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>14 311,452</u>	<u>0,000</u>
Revenus des obligations	14 311,452	0,000
TOTAL	365 806,804	255 895,405

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 192 070,241 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	% de l'actif
Disponibilités	192 070,241	63 139,090	2,98%
Total	192 070,241	63 139,090	2,98%

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2022	31/12/2021
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>60 937,962</u>	<u>70 538,036</u>
	Frais de gestionnaire	6 707,662	5 563,307
	Frais de dépositaire	3 396,745	4 086,578
	Frais des distributeurs	50 833,555	60 888,151

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2022	31/12/2021
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>19 235,016</u>	<u>14 723,269</u>
	Etat, retenue à la source	4 679,505	0,000
	Redevance CMF	517,855	453,587
	Charges à payer sur l'exercice	14 037,656	14 269,682

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2021</u>	
* Montant en nominal	6 282 900
* Nombre de titres	62 829
* Nombre de porteurs de parts	124
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	1 563 400
* Nombre de titres émis	15 634
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	1 284 300
* Nombre de titres rachetés	12 843
<u>Capital au 31/12/2022</u>	
* Montant en nominal	6 562 000
* Nombre de titres	65 620
* Nombre de porteurs de parts	125

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 s'élève à 520 035,949 dinars.

Le nombre de parts de UBCI FCP CEA au 31/12/2022 est de 65 620 contre 62 829 au 31/12/2021.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital debut de l'exercice au 31/12/2021</u>	<u>5 747 496,290</u>	<u>5 747 496,290</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>1 563 400,000</u>	<u>1 563 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-1 284 300,000</u>	<u>-1 284 300,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>133 188,312</u>	<u>349 146,412</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-158 450,055	-158 450,055
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	356 992,934	356 992,934
- Frais de négociation des titres	-24 219,443	-24 219,443
- Régularisation des sommes non distribuables	-41 135,124	-41 135,124
- Sommes distribuables		215 958,100
<u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2022</u>	<u>6 159 784,602</u>	<u>6 375 742,702</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2022 s'élèvent à 215 958,100 DT contre 108 210,463 DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Somme distribuables des exercices antérieurs	19,765	-31 744,808
Résultat d'exploitation	215 026,569	128 174,435
Régularisation du résultat d'exploitation	911,766	11 780,836
Total	215 958,100	108 210,463

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion et de distribution conclues entre UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	31/12/2022	31/12/2021
CH 1 Charges de gestion des placements	126 707,860	106 412,679
Rémunération du gestionnaire	25 341,585	21 282,539
Rémunération du dépositaire	6 335,410	5 320,639
Rémunération des distributeurs	95 030,865	79 809,501

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	31/12/2022	31/12/2021
CH 2 Autres charges	24 072,375	21 308,291
Redevance CMF	6 335,410	5 320,639
Services bancaires et assimilés	8 365,590	6 090,312
Abonnement des charges budgétisées	9 371,375	9 897,340

Les charges budgétisées se détaillent comme suit :

Libellé	Période	Période
	Du 01.01.22 Au 31.12.22	Du 01.01.21 Au 31.12.21
Abonnement des charges budgétisées	9 371,375	9 897,340
Frais bancaires	109,537	86,920
Publication BO CMF	100,600	501,800
Honoraires CAC	6 780,600	6 780,600
ALPHA MENA	2 380,600	2 380,600
Autres (*)	0,038	147,420

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UBCI BOURSE est le gestionnaire d'UBCI FCP CEA et sa mission couvre :

- * La constitution et la gestion du portefeuille d'UBCI FCP CEA,
- * la gestion administrative et comptable de FCP et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI BOURSE, gestionnaire d'UBCI FCP CEA, a conclu avec l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt et de gestion aux termes de laquelle elle confie à l'UBCI la mission de dépositaire de titres et de fonds d'UBCI FCP CEA. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UBCI BOURSE et l'UBCI ont pour mission la commercialisation et la distribution des parts d'UBCI FCP CEA auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une commission de distribution au taux de 1,5% TTC l'an de l'actif net d'UBCI FCP CEA partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

5. Données par part et ratios pertinents :

Données par action	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	5,575	4,073	1,464	4,065	3,073
Charges de gestion des placements	-1,931	-1,694	-1,627	-1,922	-2,023
Revenu net des placements	3,644	2,379	-0,164	2,143	1,050
Autres produits	0,000	0,000	0,000	1,000	0,000
Autres charges	-0,367	-0,339	-0,282	-0,359	-0,374
Résultat d'exploitation	3,277	2,040	-0,445	1,784	0,676
Régularisation du résultat d'exploitation	0,014	0,188	-0,061	0,046	0,046
Somme distribuables de l'exercice	3,291	2,228	-0,506	1,830	0,722
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	-2,415	3,562	-3,200	-8,529	0,171
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	5,440	-2,220	-2,196	-2,813	5,590
Frais de négociation de titres	-0,369	-0,066	-0,108	-0,083	-0,402
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	2,657	1,277	-5,504	-11,425	5,359
Résultat net de l'exercice	5,933	3,317	-5,949	-9,641	6,034
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	2,657	1,277	-5,504	-11,425	5,359
Régularisation du résultat non distribuable	-0,264	1,155	-1,105	-0,931	1,986
Sommes non distribuables de l'exercice	2,392	1,432	-6,609	-12,356	7,344
Distribution de dividendes	1,722	0,000	1,830	0,722	1,090
Valeur liquidative	97,161	93,200	89,540	98,485	109,733
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Autres charges/actif net moyen	0,38%	0,40%	0,35%	0,37%	0,37%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	3,39%	2,41%	-0,55%	1,86%	0,67%
Actif net moyen	6 335 025,471	5 323 240,843	4 845 003,857	5 294 863,652	4 935 060,461
Nombre de porteurs de parts	65 620	62 829	59 551	55 091	48 759